



**DECLARATION AU COMITÉ TECHNIQUE
MINISTÉRIEL DU 18 SEPTEMBRE 2012**

Monsieur le Dagemo,

Ce Comité Technique ministériel est le premier de cette rentrée 2012 ; le premier qui suit les annonces du Ministre sur les travaux de réflexion touchant aux missions, au devenir des services Emploi, à l'avenir de l'Inspection du travail ou à celui de l'administration centrale ; le premier avant l'ouverture de négociations sur le droit syndical, et espérons le puisqu'annoncées aussi, sur le statut et la carrière des Contrôleurs du Travail.

Si la CFDT s'est félicitée de tant d'annonces d'un renouveau du dialogue social. Elle en attend désormais la mise en œuvre d'autant que les annonces de réformes des services qui s'égrènent jour après jour inquiètent les agents et nous inquiètent.

Vous l'avez compris, la CFDT attend de ce CTM des précisions, tant les interrogations sont grandes, les craintes à la mesure de ces incertitudes, l'exigence de vérité immense.

Dans ce cadre, des séminaires interrégionaux sont organisés avec l'encadrement à partir d'octobre et jusqu'en décembre 2012, puis début 2013 auprès des agents. Ces séminaires visent à réfléchir sur nos missions, tant sur les champs emploi que sur le champ travail. Si la CFDT est favorable à ce type de travaux qui associent les agents à la réflexion sur l'avenir des services, nous restons interrogatifs sur la manière dont les organisations syndicales de notre ministère seront associées à cette réflexion ?

La mise en place des DIRECCTE a été violemment contestée. D'abord parce que les méthodes empiriques, dogmatiques et sans dialogue choisies pour sa mise en œuvre étaient inacceptables. Nous n'avons pas manqué de le dire. Mais force est de constater que globalement, il y avait de vraies complémentarités à créer entre des services qui s'ignoraient par le passé. Or, certaines de ces complémentarités ont été organisées par les agents au sein des DIRECCTE. Sûrement perfectibles. Mais aujourd'hui nous craignons aussi qu'à l'occasion d'une nouvelle étape de la décentralisation, ces synergies qui ont eu du mal à se construire, volent en éclat, fragilisant des services pertinents, par exemple, dans les diagnostics et le soutien aux entreprises, tout en ayant à l'esprit l'intérêt des salariés et des demandeurs d'emploi.

Quelle est aujourd'hui la situation dans nos services ? Des agents dans l'expectative qui craignent pour leur avenir.

Même si Le Ministre du Travail, Monsieur Sapin s'est voulu rassurant sur l'avenir des services, il semble néanmoins acquis que certaines de nos missions seront transférées ! Les questions sont simples et nécessitent une réponse : quoi, quand, comment et quelles conséquences pour les agents ?

Les agents auront-ils le choix de la mobilité ? En cas de refus de leur part d'être détachés au Conseil Régional, par exemple, auront-ils la possibilité d'un reclassement interne ? Que feront les agents qui accepteront une mise à disposition et qui souhaiteront réintégrer leur service d'origine ? En auront-ils la possibilité ? Et si oui, dans quel cadre protecteur ? Nos interrogations et nos inquiétudes sont grandes.

Pour revenir sur la réforme de l'Etat, elle s'accompagne d'une baisse des effectifs très significative qui pose la question du maintien des moyens de l'Inspection du travail et donc du contrôle de l'application du droit ? C'est vrai également pour le contrôle de la formation professionnelle. Des sections ont été créées dans le cadre du PMDIT, la CFDT n'acceptera pas que ce minimum qui correspond aux exigences européennes soit remis en cause.

Enfin, pour être un peu optimiste, cette réforme de l'Etat pourrait également ouvrir des perspectives visant à nous confier de nouvelles missions aux agents. La CFDT défend ce point de vue au regard de notre expertise.

L'Etat a été affaibli par cinq ans de RGPP. La CFDT veut rappeler que le rôle de l'Etat ne doit pas se réduire à ses missions stratégiques et à ses fonctions régaliennes.

Le SYNTEF-CFDT tient également à vous interpeller sur le sort des non titulaires : alors que des réunions de travail se tiennent depuis plusieurs semaines, associant les Ministères du Travail et celui de la Santé, il est apparu lors de la dernière réunion, le 12 septembre, que si le secteur Santé avait pu présenter un projet de texte touchant aux modalités d'intégration des contractuels dans ses services, il n'en a pas été de même du côté du Ministère du Travail. Situation aussi étrange qu'incompréhensible puisque rien ne peut venir expliquer un tel décalage entre 2 administrations soumises aux mêmes calendriers. La CFDT souhaite que vous apportiez des précisions sur ce point.

Enfin, Monsieur le DAGEMO, comme le SYNTEF-CFDT l'a indiqué à plusieurs reprises auprès du Cabinet du Ministre, si la volonté politique se trouve rue de Grenelle, il y a urgence de voir l'Administration centrale prendre acte des orientations du Ministre et du Gouvernement pour concrétiser, dans les faits, au quotidien, dans les services, ce renouveau du dialogue social.

Sans en faire un préalable à l'ouverture de négociations sur le droit syndical, puisque chacun sait pertinemment que les préalables n'ont comme seule utilité que celle d'empêcher des négociations de s'ouvrir et faire gagner ainsi les opposants à toute évolution, la CFDT vous demande de revenir sur votre instruction du 6 avril 2012 touchant aux moyens syndicaux. Une note que le Ministère des Finances, saisi par la CFDT CCRF, a qualifié d'inopposable à notre organisation syndicale, alors que le DIRECCTE d'Alsace avait tenté d'empêcher, sur la base de cette instruction DAGEMO, une réunion d'information initiée par la CFDT CCRF au sein des services de la DIRECCTE de cette région.

Renoncer n'équivaut pas forcément à se renier.